

« Le carnet de suivi » ou « cahier de réussites »

Pourquoi ? Comment ?

Extrait des programmes de l'école maternelle 2015

« L'école maternelle s'appuie sur un principe fondamental : **tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser** [...] »

L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection. **Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait.** Chaque enseignant s'attache à **mettre en valeur**, au-delà du résultat obtenu, **le cheminement** de l'enfant et **les progrès qu'il fait par rapport à lui-même.** Il permet à chacun **d'identifier ses réussites**, d'en garder des traces, de percevoir leur évolution. Il est attentif à ce que l'enfant peut faire seul, avec son soutien [...] ou avec celui des autres enfants.»

Extrait du décret 2015-1929 du 31 décembre 2015

Article 1

« Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants [...] »

Cette information se fait notamment par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle[...] »

Article 9

« A l'école maternelle, un carnet de suivi des apprentissages permet de rendre compte des progrès de l'élève. Il est régulièrement renseigné par l'enseignant de la classe, selon une fréquence adaptée à l'âge de l'élève. Ce document suit l'élève en cas de changement d'école au cours de sa scolarité en cycle 1 »

En outre une synthèse des acquis scolaires établie par le conseil de cycle 1 sera transmise à l'école élémentaire.

Extrait de l'arrêté du 31 décembre 2015 portant le modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle

« Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants de l'école maternelle transmettent aux enseignants de l'école élémentaire une synthèse des acquis de chaque élève sur des points importants. Cette synthèse mentionne pour chacun ce qu'il sait faire, ses points forts et, le cas échéant, les besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Elle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle. »

Le carnet de suivi	Pour quoi faire ?	Quelle posture pour l'enseignant dans sa classe ?	Comment le construire ?
Pour l'élève	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rendre lisibles à l'enfant ses réussites, ses progrès, ceux qu'il fait par rapport à lui-même et non par rapport aux autres. • Garder la trace des progrès réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les attendus. • Amener l'élève à réfléchir sur ce qu'il fait et apprend, le lui faire expliquer. • Expliquer les réussites, les progrès ; lui faire formuler ses réussites. Exemple : Afin que l'élève passe de l'activité à l'apprentissage « J'ai fait un carré. J'ai découpé. » « J'ai appris à découper en suivant les traits » « Oui, tu as appris à découper en respectant les contours » 	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur des photos, des dessins, des dictées à l'adulte... • Faire apparaître <ul style="list-style-type: none"> x les domaines d'apprentissages (sans oublier « l'apprendre et le vivre ensemble »), x la description de la réussite (exemple : « j'ai réussi à compter jusqu'à... ») • Prévoir et ritualiser des temps pour compléter le carnet (ou cahier) de suivi avec l'enfant. Le PE n'a pas d'atelier en charge. Il profite de ce temps pour valider, compléter le cahier avec l'enfant. <u>Exemples</u> : accueil, retour de sieste, décroisement, élèves en autonomie...
	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rendre lisible la progression des apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Observer, écouter l'élève durant l'activité, et pas seulement à la fin, ... <ul style="list-style-type: none"> x pour repérer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les réussites, même inattendues ▪ les erreurs ... (pour comprendre les stratégies de l'enfant, les malentendus, les constructions erronées) ▪ les tentatives d'explication ▪ les démarches, y compris les « détours » x pour mettre en valeur ses cheminements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible la chronologie. • Construire des cahiers de suivi personnels (on pourra avoir une base commune qui s'enrichira des réussites de chacun) : intégrer au cahier, les réussites relevant de projets personnels de l'enfant. • Intégrer les réussites au fur et à mesure (elles peuvent ne pas apparaître au même moment dans tous les cahiers) • Prévoir et ritualiser des temps pour observer : le PE ne prend pas d'atelier d'apprentissage en charge, mais il peut, ponctuellement être en observation dans un atelier spécifique pour compléter ultérieurement le cahier de suivi. Il profite de ce temps pour : <ul style="list-style-type: none"> x observer les élèves x valider les réussites <u>Exemples</u> : temps d'ateliers autonomes ou au cours d'ateliers.

	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les plus petites réussites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter selon les enfants ; tenir compte du rythme d'apprentissage de chaque enfant : <ul style="list-style-type: none"> x laisser le temps à l'enfant de s'approprier l'attendu, x lui proposer d'autres situations pour réussir., x donner à l'enfant le droit de tâtonner, d'essayer, de recommencer. • Prendre en compte savoirs ; savoir-faire, savoir-être qu'ils soient scolaires ou relevant de la vie quotidienne. • Avoir prévu des attendus et penser les attendus intermédiaires pour les élèves les plus fragiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer les progrès dans les attendus scolaires et dans les savoir-faire quotidiens, notamment chez les PS. • Faire apparaître pour les élèves les plus fragiles des niveaux intermédiaires.
	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur ses réussites pour continuer, pour se projeter dans un apprentissage futur . 	<ul style="list-style-type: none"> • Être vigilant sur la formulation lors des entretiens avec l'enfant : « Tu sais faire, tu as appris ...maintenant tu vas pouvoir.... » • S'appuyer sur les réussites et non sur les manques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas énumérer les attendus qui pourraient devenir une liste d'acquisitions à pointer.
Pour les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Informers les parents des réussites, des progrès de leur enfant. • Rendre lisible la progression des apprentissages (cf « pour l'enfant ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialoguer, échanger avec les parents : ne pas donner d'avis sur la personne ni d'appréciations négatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler clairement et simplement les réussites.
Pour l'équipe enseignante	<ul style="list-style-type: none"> • Pour construire la cohérence et la progressivité des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le cahier en équipe. • Discuter des modalités de remise du cahier de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des grilles d'observation, de suivi des réussites et des échecs. • Différencier les grilles du PE avec des compétences, des paliers de vigilance et ce que l'on donne à voir aux parents. • Concevoir un support commun et évolutif. • Prévoir une remise du cahier adaptée à la section et aux besoins de l'enfant.

Le « carnet de suivi »(« cahier de suivi » ou « cahier de réussites ») est un des moyens de communiquer avec les parents. Il sera complété par des entretiens , notamment lorsqu'après avoir proposé des situations d'apprentissage variées et adaptées, on aura observé des difficultés persistantes ou inquiétantes. On laissera les temps à chaque enfant de progresser à son rythme avant d'alarmer les parents.